



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

**Séance
extraordinaire du
18 mai 2017**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes tenue le 18e jour de mai deux mille dix-sept, sous la présidence de madame Céline Geoffroy. La session débute à 18:00 heures.

Sont présents formant quorum;

Mme Marthe Blanchette, conseillère
M. Pierre Venne, conseiller
Mme Christine Marion, conseillère
M. Pierre Guilbault, conseiller
M. Réjean Belleville, conseiller

est également présente;

Madame Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière

Absent: M. Michel Picard, conseiller

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

ORDRE DU JOUR

- 01- Constatation du quorum
 - 02- Ouverture de l'assemblée
 - 03- Adoption de l'ordre du jour
 - 04- Octroi du contrat – Agrandissement du garage municipal
 - 05- Octroi du contrat – Travaux de nettoyage de fossés, ponceaux et réparation de regards d'égout sur la rue Raymond
 - 06- Contrat de services - L'Atelier Urbain aménagement et Urbanisme – Remplacement temporaire au poste d'inspecteur municipal
 - 07- Autorisation d'émission de permis – remplacement temporaire au poste d'inspecteur municipal
 - 08- Ventes sous contrôle de justice – Autorisation à la directrice générale d'enchérir jusqu'à concurrence du montant des taxes dues et autorisation d'émettre les chèques pour l'achat des immeubles
 - 09- Autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer une demande de subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - 10- Période de questions
 - 11- Levée de l'assemblée
-

01. CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

02. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

03- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil;

2017-05-139

Il est proposé par madame Christine Marion
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04.- Octroi du contrat – Agrandissement du garage municipal

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été fait afin d'obtenir des soumissions pour des travaux d'agrandissement du garage municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Conforme	Montant (taxes incluses)
Constructions Venne et fils ltée	√	142 913,93\$
Les Entreprises Baillargeon & Coulombe inc.	√	152 916,75\$
Construction Julien Dalpé inc.	√	166 866,67\$
Gilles Malo inc.	√	174 760,85\$
Construction D&G Gagnon inc.	√	193 158,00\$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Constructions Venne et fils ltée;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-140

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

D'accorder le contrat d'agrandissement du garage municipal, pour un montant totalisant 142 913,93\$, taxes incluses, à Constructions Venne et fils ltée;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

05- Octroi du contrat – Travaux de nettoyage de fossés, ponceaux et réparation de regards d'égout sur la rue Raymond

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation a été fait afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de nettoyage de fossés, ponceaux et réparation de regards d'égout sur la rue Raymond;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :



**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

Soumissionnaires	Conforme	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises L. Laporte de Bayonne inc.	Rejetée	108 743,93\$
Les Entreprises René Vincent inc.	√	48 225,95\$

ATTENDU QUE la soumission de Les Entreprises L. Laporte de Bayonne est rejetée puisque le montant est supérieur à 100 000\$;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises René Vincent inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-141

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

D'accorder le contrat des travaux de nettoyage de fossés, ponceaux et réparation de regards d'égout sur la rue Raymond, à Les Entreprises René Vincent inc. pour un montant totalisant 48 225,95\$, taxes incluses, le tout selon les recommandations de monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

06- Contrat de services - L'Atelier Urbain aménagement et Urbanisme – Remplacement temporaire au poste d'inspecteur municipal

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal est devenu vacant en date du 9 mai 2017;

ATTENDU QUE le poste doit être comblé temporairement durant le processus de sélection d'embauche, le tout afin de permettre notamment l'émission de permis et de continuer d'offrir un service aux citoyens;

ATTENDU l'offre de service reçue par L'atelier Urbain, pour un service temporaire, selon les tarifs suivants :

Description	Tarif (plus les taxes applicables)
Ressource technique en inspection municipale	48\$/heure
Frais de déplacement pour se rendre à l'Hôtel de Ville (80 km)	0,49\$/km
Inspection avec le véhicule personnel, s'il y a lieu	0,49\$/km

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir une ressource technique en inspection municipale trois jours par semaine (21 heures/ semaine) jusqu'à ce que le processus de sélection soit terminé et qu'une personne soit embauchée au poste d'inspecteur municipal ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-142

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte l'offre de service reçue par L'atelier Urbain, pour un service temporaire, selon les tarifs suivants :

Description	Tarif (plus les taxes applicables)
Ressource technique en inspection municipale	48\$/heure
Frais de déplacement pour se rendre à l'Hôtel de Ville (80 km)	0,49\$/km
Inspection avec le véhicule personnel, s'il y a lieu	0,49\$/km

Que la municipalité autorise la dépense auprès de L'Atelier Urbain afin de bénéficier d'une ressource technique en inspection municipale trois jours par semaine (21 heures/ semaine) jusqu'à ce que le processus de sélection soit terminé et qu'une personne soit embauchée au poste d'inspecteur municipal ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

07- Autorisation d'émission de permis – remplacement temporaire au poste d'inspecteur municipal

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal est devenu vacant en date du 9 mai 2017;

ATTENDU QUE le poste est comblé temporairement durant le processus de sélection d'embauche par madame Joëlle Ouellette, de la Firme d'urbanisme L'Atelier Urbain;

ATTENDU QUE dans le cadre de ses fonctions temporaires, elle devra émettre des permis ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-143

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil autorise madame Joëlle Ouellette à émettre des permis pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, tout au long de la durée de son mandat ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

08- Ventes sous contrôle de justice – Autorisation à la directrice générale d'encherir jusqu'à concurrence du montant des taxes dues et autorisation d'émettre les chèques pour l'achat des immeubles

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes procédera le 30 mai 2017 à des ventes sous contrôle de justice ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire récupérer le montant des taxes municipales qui lui sont dues et au besoin, acquérir les immeubles vendus afin de récupérer lesdites taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2017-05-144

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil mandate et autorise madame Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, lors de la vente sous contrôle de justice, à encherir jusqu'à concurrence du montant des taxes dues, le tout pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et à émettre les chèques découlant d'une telle action;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

09- Autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer une demande de subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire faire des travaux d'asphaltage pour améliorer les rues Raymond et Thibodeau;

ATTENDU QUE la Municipalité a été invitée par Monsieur Daniel Michelin, attaché politique responsable du bureau de la députée de Joliette, madame Véronique Hivon, à présenter une demande de subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-05-145

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

- 2- Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande de subvention au ministère des Transports en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- 3- Que la Municipalité confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions.

11- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé ;

2017-05-146

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 18h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

«Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Nancy Bellerose
Directrice générale et secrétaire-trésorière